

Conditions générales de vente

Juin 2024

Article 1 – Objet et champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales de vente (les «CGV»), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société FHinkEgal-e (SIREN 951 054 287 - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84692113169 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes («l'Organisme de formation») consent au responsable de l'inscription, acheteur professionnel, le «Client» qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formations de l'Organisme de formation (FHinkEgal-e).

Le Client et l'Organisme de formation sont respectivement individuellement la «Partie» ou collectivement les «Parties». Les présentes CGV sont complétées par **le règlement intérieur** qui est remis à l'acheteur avant toute inscription définitive.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de FHinkEgal-e, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet <https://www.fhinkegale.com/> porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

1.2 Ces CGV concernent les formations présentielles incluant, ou non, des modules digitaux effectués par le Client à distance, des formations distancielles et les formations en e-learning (correspondant à des modules de formation dans un espace électronique sécurisé). Les formations présentielles peuvent être réalisées dans des locaux loués par FHinkEgal-e ou dans les locaux du Client.

Les formations concernées s'entendent des formations proposées sur le site internet de FHinkEgal-e, via son catalogue, ainsi que des formations organisées à la demande du Client pour son compte ou pour le compte d'un groupe fermé de clients. Il est entendu que le terme «Formation» seul concerne chacun des types de formations précités.

Article 2 - Modalités d'inscription

Toute demande de formation «intra» fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 30 jours calendaires avant la date de la première Formation.

L'inscription est considérée comme définitive à réception de la convention de formation professionnelle signée ou d'un bon de commande émis par le client ou du devis signé ou accepté formellement par le client.

Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la Formation.

À l'issue de la Formation, l'Organisme de formation adresse au Client : facture & copie de la liste d'émargement.

Les frais de formation sont à régler dans les 30 jours suivant l'établissement de la facture.

Article 3 – Modalités de Formation

3.1 Formations présentiels

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Les durées des formations sont précisées sur le site Internet (catalogue de formation) et sur les offres de formation de l'Organisme de formation envoyée au client.

Les Formations intra peuvent être assurées dans les locaux du Client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (à minima un vidéoprojecteur et un paperboard).

Lorsque la formation se déroule chez le client ou dans des locaux loués par l'Organisme de formation, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

L'Organisme de formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation remise au Client, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la Formation et n'engagent en aucun cas l'Organisme de formation sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que l'Organisme de formation n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la Formation.

3.2 Formations à distance

Accès à la plateforme de formation

1. Prérequis techniques: Le Client devra s'assurer préalablement, et durant toute l'utilisation du service, de la compatibilité permanente de son environnement technique avec la plateforme «visio» utilisée par FHinkEgal-e (Teams à titre principal).
2. Il est indispensable que le client dispose ou ait accès à une connexion Internet haut débit (type ADSL/Fibre) et à un équipement informatique muni d'une sortie audio et d'une entrée micro. Le coût de la connexion Internet reste à la charge du Client. Le Client qui se connecte sur la plateforme de visio déclare connaître et accepter les caractéristiques et limites d'Internet.

3. Le Client reconnaît notamment :

1. qu'il est seul responsable de l'usage qu'il fait de la plateforme visio et de son lien d'accès à la formation
2. que son lien d'accès est strictement personnel et qu'il s'engage à ne pas le communiquer à des tiers
3. qu'il a connaissance de la nature d'Internet (performances techniques, temps de réponse pour interroger ou consulter...)
4. qu'il lui appartient de s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur lui permettent d'accéder correctement à la plateforme, qu'il lui appartient de prendre les mesures appropriées de protection et de sauvegarde de ses propres données et logiciels de la contamination par d'éventuels virus pouvant circuler à travers le site

En conséquence, FHinkEgal·e ne peut être tenu responsable de tous dommages directs ou indirects découlant de l'usage de la plateforme Visio. FHinkEgal·e ne peut être tenu responsable des limites inhérentes à l'accès propre du client (vitesse d'accès, restriction et blocages éventuels).

3.3 Formations E-learning

FHinkEgal·e propose des e-learning accessibles sur la plateforme Teach Up qu'il exploite.

1. Droit d'usage personnel : Les identifiants livrés par voie électronique au bénéficiaire sont personnels et confidentiels et ne peuvent être en aucun cas cédés et/ou partagés à un tiers, encore moins être revendus
2. Durée de l'accès aux modules : Les accès à la formation commandée sont valables pour une durée limitée initialement à **6 mois à partir de la date de réception de notre mail** qui regroupe toutes les informations nécessaires à la connexion. Les accès aux modules sont disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il n'y a pas de limitation concernant la durée de chaque connexion, sauf panne éventuelle ou spécificités techniques du réseau Internet. Le Client s'engage à informer FHinkEgal·e dans un délai de 24 h de tout dysfonctionnement technique.
3. Dysfonctionnement technique : FHinkEgal·e s'engage à remédier à tout dysfonctionnement technique dans un **délai de 48 h ouvrées** et en tiendra informé le Client. Néanmoins, FHinkEgal·e ne saurait être tenu pour responsable des difficultés de connexion en cas de rupture de l'accès Internet ou de rupture de la connexion due à un cas de force majeure, à des coupures de courant, des interruptions liées aux prestataires, hébergeurs et fournisseurs d'accès.
4. Maintenance : FHinkEgal·e, par le biais de son hébergeur, se réserve la possibilité d'effectuer toute opération de maintenance sur son serveur et s'efforcera de prévenir le Client au moins 24 heures à l'avance, de limiter le temps d'interruption du service au strict minimum. Le Client s'engage à ne pas réclamer d'indemnité à ce titre et déclare par ailleurs accepter tant les caractéristiques que les limites du service fourni par FHinkEgal·e.

Article 4 – Tarifs et conditions de règlement.

4.1 Tarifs

Les tarifs pratiqués par FHinkEgal·e sont exprimés en € (euros) et hors taxes, FHinkEgal·e étant assujetti à la TVA.

Ils peuvent comprendre des frais convenus avec le client et définis dans l'offre commerciale et pédagogique validée par le client.

Ils ne comprennent pas les frais annexes des stagiaires tels que les déplacements, l'hébergement et les frais de restauration (liste non exhaustive). Toute formation commencée est due en totalité.

4.1.2 Formations intra

Les prix des formations intra sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Les frais liés aux outils, matériels pédagogiques (dont dossiers documentaires et supports numériques), locations de salle, frais de déplacement et d'hébergement des formateurs sont facturés en sus.

4.2 Conditions de règlement

Le paiement, sans escompte, peut se faire par virement, dans ce cas une copie de l'ordre de virement devra nous être adressée par mail.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit après un rappel effectué.

En cas d'absence ou de retard de règlement, l'Organisme de formation se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte.

L'Organisme de formation pourra refuser de délivrer la Formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

Article 5 – Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation

L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la Formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la Formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité du prix de la Formation à l'exclusion de tout autre coût.

L'Organisme de formation peut être contraint d'annuler une Formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de Formation dans les meilleurs délais. Sont aussi considéré comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport (le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne...) que le personnel de l'Organisme de Formation peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la formation.

Article 6 – Annulation, report de participation ou remplacement du participant par le Client

6.2 Formations intra

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation intra.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit (mail ou lettre A/R), au moins 30 jours calendaires avant la date de la Formation, seuls les frais engagés au titre de la préparation (notamment préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au Client.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 15 jours calendaires avant la Formation, le Client sera facturé de 50 % du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.

Si cette demande intervient à l'Organisme de formation moins de 48 h calendaires avant la Formation, le Client sera facturé de 100 % du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.

Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

Article 7 – Assurance / Règlement intérieur

Pendant toute la durée de la formation (pour les formations présentiels et la partie présentielle des formations mixtes), le stagiaire reste responsable vis-à-vis des tiers et de FHinkEgal-e.

Il doit être couvert par son entreprise ou à titre individuel par une assurance garantissant une couverture suffisante contre les risques de natures diverses, notamment la Responsabilité Civile.

De plus, avant toute formation, le Client doit avoir pris connaissance du règlement intérieur fourni avec le dossier de finalisation d'inscription adressé par mail.

Article 8 – Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Les supports pédagogiques remis lors de la Formation ou accessibles en téléchargement dans le cadre de la Formation sont la propriété de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement, sans l'accord exprès de l'Organisme de formation.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, vidéos, podcasts, illustrations, jeux pédagogiques et images reproduits sur ces supports ou remis avec ceux-ci, sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier.

Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation et préalable de l'Organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client s'engage également à ne pas faire, directement ou indirectement, de la concurrence à l'Organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents.

Article 9 – Renseignements et réclamations

Toute commande, demande d'information ou réclamation du Client relative aux CGV devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (adresse postale : FHinkEgal-e - 9, chemin de Meyzieu 69 680 Chassieu - email : contact@fhinkegale.com), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

Article 10 – Responsabilité

Le Client est seul responsable de la consultation et du choix de la formation fournie par l'Organisme de formation.

La responsabilité de l'Organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de formation serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de l'Organisme de formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

Article 11 – Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel concernant le client sont collectées et traitées par FHinkEgal-e aux fins de réalisation et de suivi de la formation.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à FHinkEgal-e.

FHinkEgal-e conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par le client, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Pour les stricts besoins de la gestion des relations, ces données pourront être communiquées à nos collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'à nos prestataires ou partenaires contractuels de FHinkEgal-e conformément à la Politique de Confidentialité.

Article 12 – Divers

12.1 Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite, mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la Formation concernée.

12.2 Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

12.3 Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiel et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation (notamment remises accordées par l'Organisme de formation, modalités spécifiques de la Formation, échanges entre les clients...).

12.4 L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

12.5 Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Lyon même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Article 13 – Droit de rétractation

Quand les conditions de reconnaissance du droit de rétractation sont réunies, le client consommateur dispose d'un délai de 14 jours à compter de sa commande pour se rétracter en adressant un courrier recommandé à FHinkEgal-e.

Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les conventions de formation pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Formulaire type de rétractation

FORMULAIRE TYPE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

À l'attention de : FHinkEgal-e - 9, chemin de Meyzieu 69 680 Chassieu

Téléphone : 06 30 68 90 71

Adresse électronique : contact@fhinkegale.com

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat signé avec FHinkEgal-e portant sur la vente du service ci-dessous :

Commandé le :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

Droit de rétractation : Vous avez le droit de vous rétracter du mandat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours à compter de la signature de celui-ci. Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du mandat. Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez notifier à FHinkEgal-e par courrier recommandé à l'adresse postale ou par courrier électronique aux adresses indiquées ci-dessus, votre décision de vous rétracter au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté. Vous pouvez utiliser le formulaire ci-dessus, mais ce n'est pas obligatoire. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Effets de la rétractation : En cas de rétractation de votre part, FHinkEgal-e vous remboursera, sous réserve de ce qui suit, les sommes perçues. Si vous avez demandé de commencer la prestation avant l'expiration du délai de rétractation, vous restez redevable du coût des services consommés. La rétractation est sans effet sur l'exécution du mandat relativement aux prestations réalisées à votre demande avant l'expiration du délai de rétractation.